

Séance ordinaire  
du 16 novembre 1958

Le seize novembre mil neuf cent cinquante huit à quatorze heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M<sup>e</sup> Jean Louis Allay, Maire.

Présents. M<sup>e</sup> Allay, Ferret, Viollet, Faure, Thomassin, Bajile.

Absent. M<sup>e</sup> Campot, Philipeau, Mazierie, Bauchat, Fichou.

Bureau d'Aide Sociale.

Présents. M<sup>e</sup> Sonnenhalter, Faure Arthur.

Carte Sociale Economiquement Faible.

M<sup>e</sup> Lalande Maurice ayant demandé le bénéfice de la Carte Sociale des Economiquement Faibles, le Bureau d'Aide Sociale l'admet à l'unanimité.

Liste des Assistés au titre de l'Aide Sociale 1959

Mme Mme Guichard. carte sociale E.F. n° 1443.

Sinistres du Gard.

Et la demande de M<sup>e</sup> le Maire, le Conseil vote une subvention de 5.000 francs pour venir en aide aux sinistres du Gard victimes des inondations. Cette somme sera prise aux dépenses imprévues de l'exercice 1958.

Cuisinière cantine.

Le Conseil considérant que Mme Mageau, cuisinière à la cantine scolaire prend son repas de midi avec les enfants, décide de lui verser un salaire de 400 francs par jour.

Révision des listes électorales politiques 1959.

Sont désignés pour faire partie des commissions chargées de la révision des listes électorales politiques en 1959 : M<sup>e</sup> Ferret Fernand

Bajile Joseph

Campot Joseph.

Distribution de lait aux enfants.

Le Conseil Municipal reconSIDérant la question des distributions scolaires de lait, décide à l'unanimité de reprendre cette distribution.

Cette distribution effectuée depuis le 1<sup>e</sup> octobre 58 est faite aux enfants de moins de 10 ans.

Comité d'échanges amiable.

Le Conseil Municipal décide huit propriétaires susceptibles de participer aux travaux du Comité d'échanges amiables :

M. Faure Arthur, chez Chollet  
 Collary Julien, chez Bernard  
 Faure Edouard, le Chalard  
 De Surmain Gabriel, les Fonds  
 Collary Ernest, Moulin Neuf  
 Duroueix Yves, les Eponniers  
 Mazière Robert les Poudres  
 Mme Veuve Guenille Hélène, au Bourg.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.  
 Ont signé tous les membres présents.

Même séance -

Indemnité au Conducteur de Chantier

Le Conseil Municipal décide d'attribuer au conducteur de chantiers chargé des chemins de la commune, une indemnité forfaitaire annuelle de 5.000 francs. Cette indemnité sera portée au Budget vicinal soumis à l'approbation préfectorale.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Ont signé tous les membres présents.

~~Plan~~ Turat M<sup>me</sup> Faure Lhonneur  
 Duroueix